

Exposé circonstancié des faits

1) *Discrimination pour les raisons cumulées de*

a) Mœurs et opinions philosophiques : on me reproche dans les conversations, notamment lorsque je discute avec un responsable de mes demandes refusées, de perdre mon temps à cumuler des connaissances diverses au lieu de m'en tenir aux connaissances spécialisées de mon « domaine ».

c) Lieu de résidence et lieu d'exercice :

Exemple : depuis la fusion des universités, (notamment lors de ma dernière rencontre avec Pierre Henrard le mardi 10 octobre 2017) :

- ma hiérarchie refuse d'évaluer mes travaux comme excellent, sans justifier sur le fond par l'évaluation des éléments de mon CV, et sans donner un seul élément factuel sur des bases scientifiques, à l'appui de cette évaluation.

- ma hiérarchie élimine des pans entiers de mon activité et expérience, arguant qu'ils sont « non crédibles », et refusant d'engager des procédures disciplinaires pour CV insincère, ce qui m'ôte toute possibilité d'appel.

- on me propose de me soutenir à condition que, exerçant dans un IUT, je veuille bien me consacrer à des projets pédagogiques sans envergure, sur la base de stéréotypes.

2) *Harcèlement moral, rumeurs dégradantes, obstruction à la carrière, minimisation des accomplissements*

a) À la suite de l'expression ouverte de désaccords avec la politique scientifique de mon université, mise à l'écart à partir de 2009-2010 :

- En tant que membre du conseil scientifique, je n'ai plus été convié aux sous commissions évaluant les profils de poste dans ma discipline, bien que je fusse le seul Habilité à Diriger des Recherches et le seul personnel de Rang A dans ma discipline qui siège dans ledit conseil. Exemple : poste, finalement pourvu par Laurent Provot, dans ma discipline, dans mon département d'exercité).

- Du jour au lendemain, je n'ai plus été convié dans les « comités de sélection » dans ma discipline, la procédure de recrutement/mutation des enseignant-chercheurs, bien que je sois un scientifique reconnu depuis longtemps dans mon domaine (voir par exemple la pièce cnrs/convocation-jurypes.pdf où le Président de l'INS2I a déclaré en introduction qu'ils avaient choisis 10 personnalités scientifiques incontestables). Par exemple, pour le poste MCF 27ème section au département informatique de l'IUT de Clermont-ferrand, finalement pourvu par Guilherme DIAS DA FONSECA, dont le fléchage indiquait Axe 1 du LIMOS dont je fais partie. Le Vice-Président chargé de la Recherche, M. Alain Eschalié (que je considère comme principal responsable de cette mise à l'écart au niveau de la présidence), expliquait que c'était « en raison des contraintes de composition des comités » (nombre de rang A, extérieurs et genre), mais il a été préféré Lauren Sarry, strictement équivalent du point de vu de ces critères, qui n'est ni dans la discipline (section 27), ni dans le département d'enseignement, ni dans le laboratoire, et encore moins dans l'axe concerné par le poste.

b) *Propagation de toutes sortes de rumeurs dégradantes*, mettant en cause mes compétences et/ou mon investissement professionnel, notamment au sein de l'IUT de Clermont-Ferrand. J'ai été également rendu responsable de nombres de décisions auxquelles je m'étais vivement opposé lors des réunions, mais également rendu responsable pour une situation dégradée en raison de la politique que j'avais dénoncée, alors même que je n'avais plus de responsabilité depuis longtemps et que j'ai simplement ignoré ces questions, sans manipulations négatives, dans l'attente d'une hypothétique fusion des universités. Ceci a duré jusqu'à ma propre décision de ne plus participer aux réunions de l'IUT ou du département dans les deux dernières années avant la fusion dans l'UCA.

d) NON COMMUNIQUÉ À LA PRESSE

e) Refus de nombre de demandes que tous les chercheurs de mon niveau, ou même moins réputés, obtiennent facilement, de manière répétée, pendant plusieurs années. Il s'agit de demande de Congé

pour Recherches et Conversion Thématique (CRCT) et de délégation au CNRS. (Je me suis aussi vu refuser plusieurs demandes de promotion, pour lesquelles je n'ai pas pu obtenir de réponse circonstanciées, mais je considère moi même que s'agissant de ces demandes, le caractère discriminatoire est moins évident. Ces demandes de promotions on cependant été incluses dans les échanges). Chaque demande de CRCT peut être attribuée soit « au tout national » par le CNU (soit quatre refus consécutifs) ou « au tour local » par l'Université (deux refus consécutifs avant l'attribution d'un semestre. Je reste dans l'attente de la réponse pour l'année en cours). S'agissant des demandes de délégation au CNRS dans la section 6, entre mes deux demandes rejetées, un responsable, Directeur de Recherche au CNRS dans la section 6, a diffusé sur la mailing liste du principal Groupement de Recherche de la section 6 (GDR IM, organe d'animation officiel du CNRS) qu'il co-dirige, un annonce expliquent que « N'hésitez pas à candidater, la pression n'est pas énorme ».

f) Refus d'afficher une projet européen prestigieux, le projet INDEPTH de type COST, assimilable à un déni de service, à l'envers de la mission de l'université, qui est censée promouvoir et communiquer largement ces « initiatives de niveau mondial » (*dixit* Union Européenne). Le coordinateur du projet, Christophe Tatout, avec qui je collabore très régulièrement au sein de l'université coordinatrice (dénommée « institution bénéficiaire » ou « *grant holder* », n'a simplement pas pu obtenir d'entretien avec le service communication de l'UCA. Une « news » sommaire sur le site est apparue brièvement en août 2017, avant d'être retirée (voir échanges avec Christophe Tatout et Sophie Desset du GRED). Un autre news a été « en vedette » pendant trois jours sur le site de l'UCA lors de l'intronisation officielle (voir PDF). Lors de la réunion de lancement « kickoff meeting », censé démarrer le projet en fanfare, l'agenda de la semaine de l'université (voir capture d'écran) ne mentionne pas l'événement, laors qu'il mentionne des événements relativement anodins. Enfin, il a fallu plus de 10 mois après l'acceptation pour qu'une annonce soit faite dans le journal interne « influx », qui minimise et banalise le projet et le rôle de l'institution bénéficiaire, réduit à la location d'un service comptabilité pour gérer un peu d'argent de l'union européenne pour faire des réunions, ce qui correspond strictement à ses obligations légales, mais ne correspond absolument pas à l'usage, et représente le projet de manière volontairement déloyale, à l'envers du rôle de l'institution bénéficiaire, qui est aussi censée promouvoir le projet. Pour arranger le tout, mon directeur de laboratoire, Farouk Toumani, me dit que « mon projet européen ne doit pas être si important puise personne n'en parle », et ça ne concerne pas non plus l'affichage interne au laboratoire, où aucune annonce n'a été diffusée.

Mes échanges avec ma hiérarchie

J'ai envoyé un certain nombre de questions, d'abord aux responsables directs de ces faits, cherchant tout d'abord (avec une certaine fermeté que je peux expliquer par l'impact psychologique de ce traitement, dont je considère que je l'ai remarquablement maîtrisé) à obtenir des explications circonstanciées. Ne pouvant obtenir la moindre justification sur le fond, j'ai transmis à des personnes ayant des responsabilités connexes. S'agissant du projet européen, j'ai transmis à la DRRT aura, qui a, entre autre missions, celle de veiller à l'application des priorité de ministère en région, pour lesquels mes projets devraient selon moi être priorisés. Enfin, j'ai alerté le Secrétariat d'État à l'Économie Numérique, bien qu'il n'ai pas de lien hiérarchique direct, parce que mes projets sont à l'interface. J'ai aussi écrit à Mme Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ne demandant pas un recours gracieux pour toutes les demandes, mais demandant qu'il soit mis un terme au « déni ». La réponse du MERSI étant factuellement fausse, j'ai écrit à M. Emmanuel Macron, Président de la République, en mettant Copie au Premier Ministre et aux membres du bureau de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, en mettant un certain nombre de pièces jointes (voir fichier *piecesJointesCompressesCourrierEM_part1.pdf* et *piecesJointesCompressesCourrierEM_part2.pdf*). Je n'ai pas de réponse à ces derniers courriers. J'ai aussi envoyé un message via son secrétariat au nouveau PDG du CNRS Antoine Petit début février. Je joints une version imprimée des e-mails qui font apparaître les dates et les adresses e-mails des destinataires ; je certifie sur l'honneur qu'elles

sont authentiques. Si vous pensez avoir des pièces qui manquent (ou si vous souhaitez les sources originaux des messages électroniques avec le parcours sur les serveurs), merci de me l'indiquer. Je me tiens bien entendu à votre disposition pour vous fournir toute informations complémentaire .

Bien Cordialement,

Rémy Malgouyres